



Letrre d'avertissement ignée par la secretaire

Par **wilbou**, le **16/12/2011** à **11:24**

Bonjour,
est ce qu'une lettre d'avertissement est valable si elle est signée de la main de la secrétaire de l'entreprise et non de celle du directeur de l'entreprise??? cordialement

Par **pat76**, le **16/12/2011** à **13:47**

Bonjour

Si la personne qui a signée la lettre n'a pas de pouvoir de direction ou une procuration de délégation de pouvoir signée par l'employeur, l'avertissement n'est pas valable.